

A.A.K
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6, Route de Bischwiller
67 800 BISCHHEIM
921 591 905 R.C.S. STRASBOURG

CESSION DE PARTS

« **A.A.K** » Société à responsabilité limitée au capital de **1 000** euros, divisé en **100 parts** sociales de **10 €** de valeur nominale.

Entre les soussignés :

- **Monsieur DEMIRBAS Anthony**, né le **6 décembre 1996** à **STRASBOURG**, demeurant au **9, Rue des Frères 67 540 OSTWALD**, de nationalité **Française**.

D'une part,

Et,

- **Monsieur DOGANAY Ibrahim**, né le **26 avril 1998** à **STRASBOURG**, demeurant au **23, Rue des Voyageurs 67 800 HOENHEIM**, de nationalité **Française**.

D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Origine de propriété

Monsieur DEMIRBAS Anthony est propriétaire de **40 parts**, numérotées de **61 à 100**, de **10 euros** chacune, de la Société à responsabilité limitée « **A.A.K** » au capital de **1 000 euros**, dont le siège est au **6, Route de Bischwiller 67 800 BISCHHEIM**.

Monsieur DEMIRBAS Anthony en était lui-même propriétaire suite à la **cession des parts sociales**, ainsi qu'il résulte des statuts établis par acte sous seing privé en date du **06/07/2023**.

Cession

Monsieur DEMIRBAS Anthony cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à **Monsieur DOGANAY Ibrahim**, qui accepte, les **40 parts** dont il s'agit, **effet à partir du 01/07/2025**.

Propriété • Jouissance

Par la présente cession **Monsieur DOGANAY Ibrahim** devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits y afférents, à l'exception du seul droit aux produits desdites parts :

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
STRASBOURG
Le 10/09/2025 Dossier 2025 00046649, référence 6704P61 2025 A 03745
Enregistrement : 25 € Penalités : 3 €
Total liquidé : Vingt-huit Euros
Montant reçu : Vingt-huit Euros

42

À cet effet, **Monsieur DEMIRBAS Anthony**, cédant, subroge **Monsieur DOGANAY Ibrahim**, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de **500 euros**, que **Monsieur DOGANAY Ibrahim** reconnaît avoir reçu de **Monsieur DEMIRBAS Anthony**, et dont il lui donne ici quittance.

Garantie du passif

Le cédant garantit l'exactitude des postes du passif de la société tels qu'ils ressortent de ses **comptes au 1^{er} juillet 2025**. En conséquence le cédant s'engage irrévocablement à supporter et à régler de ses deniers personnels l'incidence nette de tout amoindrissement par augmentation du passif de la société par rapport à celle qui résulte de ses comptes arrêtés au **1^{er} juillet 2025**, si cet appauvrissement trouve sa cause ou son origine dans des faits antérieurs au **1^{er} juillet 2025**. Le cédant garantit également qu'il n'existe aucun engagement hors bilan, autres que ceux qui y figurent et qui sont précisés en annexe et que cette société n'a fourni aucune caution, aucun aval ou, plus généralement, toute autre garantie qu'elle qu'en soit la forme.

Compte tenu de la participation du cédant au capital de la société faisant l'objet de la présente convention, la garantie du cédant est **limitée au pourcentage des actions cédées soit 40 % au cas d'espèce pour Monsieur DEMIRBAS Anthony** de tout augmentation de la valeur du passif de la société.

Déclaration pour l'Enregistrement

Pour l'Enregistrement, **Monsieur DOGANAY Ibrahim** déclare que les actions cédées lui ont été attribuées suite à la **cession des actions** par acte sous seing privé du **01/07/2025** et que la présente cession n'a pas comme conséquence la dissolution de la société. Il est précisé, en outre, que les actions cédées n'assurent pas la jouissance de droits immobiliers.

Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes, et tous ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par **Monsieur DOGANAY Ibrahim**.

Fait à **BISCHHEIM**, le **01/07/2025**

Monsieur DEMIRBAS Anthony

« *Lu et approuvé – Bon pour cession de 40 parts – Bon pour quittance.* »

Lu et approuvé Bon pour cession de 40 parts Bon pour quittance
Demirbas

Monsieur DOGANAY Ibrahim

« *Lu et approuvé – Bon pour acceptation de cession.* »

Lu et approuvé - Bon pour acceptation de cession
I.D. *A.D.* 2